

La ministre des Outre-mer

*Le secrétaire d'Etat chargé
des Transports, de la Mer et de la Pêche*

Paris, le **02 FEV. 2017**

Madame la Vice-Présidente,

Le comité interministériel de la mer (CIMER) qui s'est tenu début novembre a permis la mobilisation d'un financement dédié (6 à 8 millions d'euros) en vue de la réhabilitation du quai en eau profonde et de l'implantation d'un terminal moderne de croisière à Saint-Pierre. Cette décision qui relève d'un ensemble de projets maritimes et portuaires dont l'objectif est le développement de ce territoire, participant au rayonnement maritime de notre pays, fait suite au déplacement du Premier ministre dans l'archipel.


Le rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) remis en octobre 2016, en collaboration avec l'IGA et l'IGF, a été particulièrement utile pour préparer les décisions du Gouvernement.

Parmi les enjeux de cette reconquête, il s'agit notamment de pouvoir valoriser la dimension patrimoniale et touristique dans la structuration de l'offre de destination que représente Saint- Pierre et Miquelon, y compris dans ses interactions avec l'aéroport.

En outre, et après de longues négociations avec les candidats pour lequel le CGEDD a également apporté son appui, les économies générées sur la délégation de service public maritime, permettent à la fois de diminuer son coût global pour l'Etat et de la sécuriser. Ce gain de 1,5 M€ par an restera affecté au territoire, et en particulier à son développement portuaire et maritime, et inscrit en abondement du contrat de développement pour les 4 ans à venir.

Sur la proposition du Préfet, les économies réalisées seront utilisées pour les travaux d'infrastructures et au soutien de la pêche professionnelle. En effet, le secteur de la pêche et de l'aquaculture demeure une opportunité complémentaire de développement de l'archipel.

Cette ambition maritime suppose aussi de prendre les mesures de préservation de l'Ile aux Marins, menacée d'être coupée en deux, qui fait office de digue naturelle contre les intempéries susceptibles à terme de condamner l'activité du port et son approvisionnement en hydrocarbures.



Madame Anne-Marie LEVRAUT
Vice-Présidente du Conseil général de
l'Environnement et du Développement durable
Tour Séquoia Pièce 32.01
92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Hôtel de Roquelaure - 246, Boulevard Saint-Germain - 75007 Paris

Nos ministères doivent participer à ce développement territorial programmé par un appui technique auprès du Préfet à l'ensemble de ces projets d'activités maritimes. Je vous demande donc de bien vouloir désigner un membre du Conseil Général de l'environnement et du développement durable qui sera chargé pendant l'année à venir de cette mission d'appui, dans la continuité des travaux déjà entrepris, pour mettre en œuvre la stratégie maritime optimale de l'archipel, s'appuyant sur la préservation du littoral de l'île aux Marins.

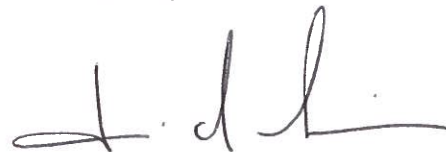
L'expert que vous voudrez bien désigner devra veiller à articuler son travail en lien avec la direction générale des Outre-mer, la direction générale des infrastructures de transport et de la mer ainsi que la direction des pêches maritimes.

Je vous prie de recevoir, Madame la Vice-Présidente, l'expression de ma considération distinguée.



Ericka BAREIGTS

A.



Alain VIDALIES